

Indemnités à Faulquemont décidées lors du conseil municipal du 8 juin 2020.

Le nombre d'élus percevant une indemnité a augmenté.

VILLE DE FAULQUEMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 08 juin 2020

Rapport formant proposition de texte pour la délibération

N° 09 – ADMINISTRATION GENERALE : Indemnités de fonction

Rapporteur : M. BIANCHIN

Les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales régissent les indemnités de fonction des maires, maires-délégués et des adjoints par strates démographiques.

Je vous propose en conséquence :

- 1) de FIXER l'ensemble indemnitaire au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints, sans application pour le troisième mandat consécutif de la majoration de 15 % (ville chef-lieu de canton) ;
- 2) de FIXER les indemnités individuelles aux taux suivants, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :
 - 50,25 % pour le Maire
 - 17,50 % pour les 8 adjoints délégués
 - 17,50 % pour M. Alain KOPPERS, conseiller municipal délégué aux Affaires Culturelles et au Devoir de Mémoire
 - 17,50 % pour Mme Violette COMBAS, Maire Déléguée de CHEMERY
 - 8,75 % pour Mme Eliane LECLERE, conseillère municipale déléguée aux Personnes Agées et en situation de handicap
 - 8,75 % pour M. Félix PEZZA, conseiller municipal délégué à l'Informatique, à la fibre et aux nouvelles technologies
 - 8,75% pour M. Jean-Luc DUPONT, conseiller municipal délégué à la Réglementation et à la Police Municipale
 - 5 % pour M. Dominique RIOTTE, conseiller municipal délégué aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion
- 3) de DECIDER du versement de ces indemnités à compter du 23 mai 2020, date de leur entrée en fonction.

-0-

Calcul de l'enveloppe globale allouée aux membres du Conseil Municipal

Fonction	Taux maxima	Indemnité mensuelle brute	Nombre	Enveloppe globale
Maire	55 %	2 139,17	1	2 139,17
Adjoint	22 %	855,67	8	6 845,36
Maire Délégué	25,5 %	991,79	1	991,79
TOTAL :				9 976,32
Majoration 15 % chef-lieu de canton (non appliquée) :				0
TOTAL GENERAL :				9 976,32

Indemnités de fonction brutes votées

Nom et Prénom	Fonction	Taux en % de l'IB 1015	Indemnité mensuelle brute au 1er juin 2020
BIANCHIN Bruno	Maire	50,25 %	1 954,42
LOUIS Charlotte	1 ^{er} adjointe	17,50 %	680,64
BLANCHARD Pierre	2 ^{ème} adjoint	17,50 %	680,64
KEMPENICH Béatrice	3 ^{ème} adjointe	17,50 %	680,64
LABRE Alain	4 ^{ème} adjoint	17,50 %	680,64
SPANNAGEL Evelyne	5 ^{ème} adjointe	17,50 %	680,64
MILAZZO Marcel	6 ^{ème} adjoint	17,50 %	680,64
BUGOT Isabelle	7 ^{ème} adjointe	17,50 %	680,64
CHAPPELLIER Stéphane	8 ^{ème} adjoint	17,50 %	680,64
KOPPERS Alain	conseiller municipal délégué	17,50 %	680,64
COMBAS Violette	Maire Déléguée de CHEMERY	17,50 %	680,64
PEZZA Félix	conseiller municipal délégué	8,75 %	340,32
LECLERE Eliane	conseillère municipale déléguée	8,75 %	340,32
DUPONT Jean-Luc	conseiller municipal délégué	8,75 %	340,32
RIOTTE Dominique	conseiller municipal délégué	5 %	194,47
		TOTAL	9 976,25

Valeur mensuelle de l'indice brut 1027 : indice brut terminal de la Fonction Publique : 3 889,40 € au 1^{er} juin 2020

9976,25€ x 12 mois x 6 ans = **718 290€ sur la mandature.**



On comprend mieux ainsi l'intérêt de certains élus à vouloir « **servir** », comme ils disent, les faulquinois.

Exemple, le conseiller KOPPERS est nommé conseiller municipal délégué au **même « salaire »** que celui des adjoints.

Pour ces élus, on a même créé des délégations au titre ronflant.

Le maire délégué de Chémery, **même « salaire » que les adjoints**, alors que la fonction est plus honorifique que réelle, la totale gestion (administrative, technique, police...) est faite par la commune de Faulquemont sous la responsabilité du Directeur Général et des Services.

Le conseiller délégué PEZZA voit son « **salaire** » **passé de 5% à 8,75%** pour une fonction de « **délégué à la fibre** », **fonction qui n'existe pas**, c'est un fonctionnaire du District Urbain de Faulquemont qui a la charge d'être l'unique interlocuteur avec les entreprises et les donneurs d'ordres.

Le conseiller RIOTTE se voit allouer une indemnité en tant que « *délégué aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion* », **blabla** qui désigne des tâches qui auraient pu être dévolues à l'« adjoint » KOPPERS, « *délégué aux affaires culturelles* » et à la conseillère LECLERE « *déléguée aux personnes âgées et en situation d'handicap* ».

Néanmoins nous nous félicitons de la « **promotion** » du conseiller DUPONT, délégué à la « **règlementation et à la police municipale** », les contrevenants n'ont qu'à bien se tenir.

Nous ne manquerons pas de lui rappeler le sens du mot « règlementation ». Au besoin, rappelons à ce nouvel élu, pétri d'ambitions, le sens de ce mot pour tout un chacun : Règlementation : *dispositions légales qui permettent de définir le fonctionnement d'une institution particulière.*

Quelques synonymes de ce mot : Règle, norme, règlement, principe, protocole, loi.

Le conseiller DUPONT aura la lourde charge et surtout la responsabilité d'assurer que chacune des décisions prises au sein de la commune soit ... réglementaire.

Il aura du boulot, mais réjouissons-nous ! Que d'économie en perspective en matière de procédures auprès des tribunaux.

**Pour comparatif, ci-dessous les indemnités votées en 2014
et nombre d'élus « salariés ».**

50,50 %	pour le Maire
18,75 %	pour les 8 adjoints délégués
18,75 %	pour Mme Frédérique PRAOUTINE, conseillère municipale déléguée à la Communication et à la Vie Publique
18,75 %	pour M. Victor MICHEL, Maire Délégué et conseiller municipal délégué aux Affaires Financières
5 %	pour M. Alain KOPPERS, conseiller municipal délégué aux Archives communales, à l'Histoire Locale et aux Associations patriotiques
5 %	pour M. Félix PEZZA, conseiller municipal délégué à l'Informatique et aux nouvelles technologies

Félicitations à toutes les nombreuses communes qui ont diminué leur nombre d'élus percevant des indemnités.